



Taux d'usure atteint, prêt immobilier

Par **populle**, le **25/01/2017** à **08:07**

bonjour, je ne savais pas trop quelle rubrique mettre pour ma question :

mon notaire n'a pas pu débloquer le premier appel de fond, (achat terrain construction) car la banque l'a informé que le taux d'usure a été atteint.

Elle m'a dit que surment le prêt va être ré-édité avec un meilleur taux plus bas

Ma conseillère bancaire ne me répond pas (souvent absente)

Donc je cherche des réponses, comment cela se passe lorsque le taux d'usure a été atteint ?? le prêt va être ré-édité et il faudra attendre de nouveau les 11 jours pour renvoyer l'offre de prêt finale ???

s'il vous plaît ?

Par **Visiteur**, le **25/01/2017** à **17:33**

Bonsoir,

Il y a quelque chose d'incompréhensible..

Il n'est pas possible pour un prêt immobilier d'être au taux d'usure !

Quel était le taux de votre offre de prêt ?